

**Association de Chasseurs et de Pêcheurs de la Rivière Dumoine****Complément d'informations**

Projets de réserve aquatique de la Rivière-Dumoine
Participation dans le cadre des consultations du Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement
Tenue le 23 janvier 2013 à Campbell's Bay

Objet: Projet de réserve aquatique de la Rivière Dumoine.

Madame et Monsieur,

Nous vous transmettons un complément de réponse à la question que vous nous avez posée le 23 janvier 2013 lors de l'audience tenue à Campbell's bay .

Pourquoi ne voulez-vous pas d'agrandissement de la superficie pour la réserve aquatique de la Rivière Dumoine?

- Nous ne voulons pas d'agrandissement de la superficie prévue de la réserve aquatique car cela aurait un impact négatif au niveau faunique, au niveau de l'exploitation des chemins et au niveau de notre mission de participer au développement économique régional.
- Au niveau faunique, cela ferait en sorte que la gestion en serait plus contraignante par exemple : les travaux d'aménagement fauniques ou les ensemencements de lacs non-exploités .

3, rue Principale, Rapides des Joachims, Québec, J0X 3M0

Tél. 1-613-586-1966, fax 1-613-586-1967

Courriel : info@zecdumoine.ca , site web : www.zecdumoine.ca



Association de Chasseurs et de Pêcheurs de la Rivière Dumoine

- En interdisant les coupes forestières sur une grande superficie de notre territoire cela aurait un impact important pour les sites de nourriture de l'orignal.
- De plus, les entreprises forestières contribuent à l'entretien des chemins, moins elles seront présentes sur les territoires, plus de dépenses reviennent à notre charge d'exploitant de territoire, nous n'avons pas les mêmes ressources financières que ces entreprises. De plus l'interdiction d'utiliser les gravières dans l'aire protégée pour l'entretien des chemins nous coûtera très cher.
- Au niveau développement économique régional, cela bloquerait une partie du développement auquel nous avons droit, chalet, refuge ou autre installation pour la villégiature, la chasse et la pêche afin d'augmenter notre fréquentation et continuer à autofinancer nos opérations (obligation du ministre responsable des zecs).



Hélène Larente, PDG

ZEC Dumoine

Ce 25 janvier 2013